



DIRECTION DES OPERATIONS
MONETAIRES ET DES CHANGES
DEPARTEMENT DES SYSTEMES ET MOYENS DE PAIEMENT

**INSTRUMENTS DE PAIEMENT
ÉCHANGÉS À TRAVERS LES CIRCUITS INTERBANCAIRES**

Statistiques arrêtées à fin 2011



بنك المغرب
بنك المغرب

SOMMAIRE	3
PARTIE I : EVOLUTION DES PAIEMENTS DE MASSE VIA LES CIRCUITS INTERBANCAIRES	5
I. ECHANGES HORS CARTES BANCAIRES	5
1. Transactions via le SIMT	5
2. Echanges en bilatéral	7
II. ACTIVITÉ MONÉTIQUE	9
PARTIE II : EVOLUTION DES PAIEMENTS DE GROS MONTANT VIA LE SRBM	11
I. RÈGLEMENT DES ORDRES DE PAIEMENT	11
II. RÈGLEMENT DES SOLDES DES SYSTÈMES EXOGÈNES	14
1. Règlement des soldes du SIMT	14
2. Règlement des soldes du CMI	14
3. Règlement des soldes de Maroclear	15
ANNEXES	17

بنك المغرب

PARTIE I : EVOLUTION DES PAIEMENTS DE MASSE VIA LES CIRCUITS INTERBANCAIRES

I. ECHANGES HORS CARTES BANCAIRES

1. Transactions via le SIMT

Au terme de l'année 2011, le nombre de moyens de paiement scripturaux échangés via le Système Interbancaire Marocain de Télé-compensation s'est établi à 51,6 millions d'opérations, en hausse de près de 9,3% par rapport à 2010.

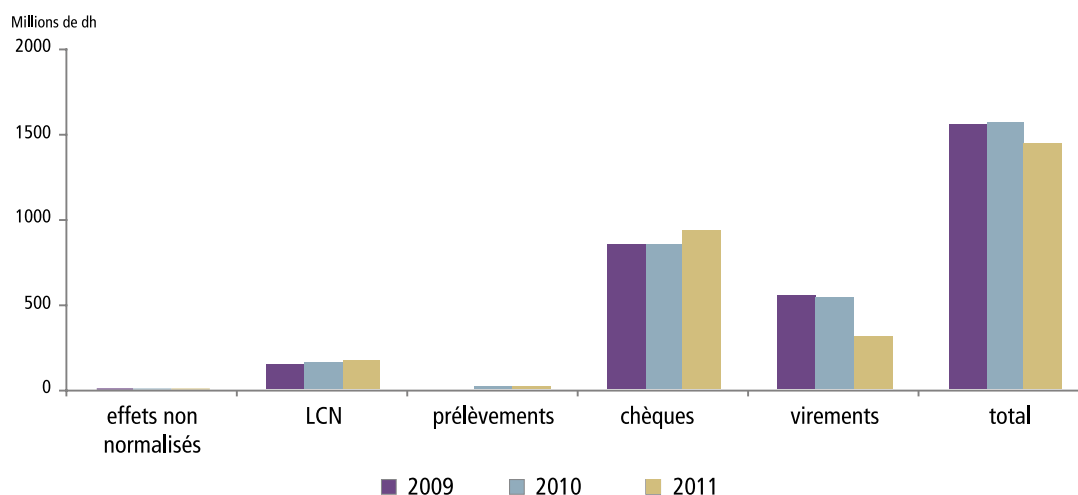
Cette progression résulte essentiellement de la légère hausse du nombre de chèques télé-compensés, dont le nombre s'est élevé à 27,2 millions contre 26,5 millions en 2010, ainsi qu'à l'augmentation des virements échangés qui s'est établi à 16,1 millions contre près de 15 millions une année auparavant. Les lettres de change normalisées (LCN) ont également enregistré une évolution favorable passant de 3,1 millions en 2010 à 3,4 millions en 2011.

De même, depuis leur déploiement en mars 2009, le nombre de prélèvements échangés ne cesse d'augmenter, s'établissant à 4,8 millions contre près de 2,6 millions en 2010, soit une progression substantielle de 88,5%.

Toutefois, cette hausse en nombre s'est accompagnée d'un recul de 7,8% des montants bruts échangés qui se sont établis à 1444,3 milliards de dirhams en 2011 contre 1 567,7 milliards de dirhams en 2010.

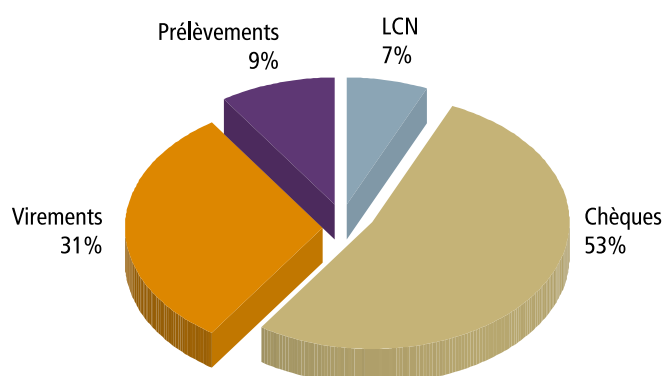
Cette situation s'explique essentiellement par la forte baisse de près de 43% des virements échangés qui se sont établis à 312,6 milliards de dirhams contre 543,6 milliards de dirhams une année auparavant, inhérente à l'utilisation soutenue de la plateforme d'échange du SRBM pour l'exécution des ordres de virement de gros montants, particulièrement suite au plafonnement unitaire à 10 millions de dirhams des ordres de virement transitant par le SIMT.

Evolution des échanges bruts en 2011



Concernant la répartition des échanges, l'année 2011 a enregistré le maintien de la prédominance des chèques dans l'ensemble des paiements scripturaux. En effet, en dépit d'une légère érosion, leur part en nombre s'est élevée à 53%, contre 54,5 % précédemment, devant les virements (31%), les prélèvements (9%) et les LCN (7%).

Répartition des échanges en nombre des valeurs en 2011



En l'absence d'autorisation de découvert ou en cas d'insuffisance ou de défaut de provision, la banque dispose de la faculté de rejeter le paiement qui lui est présenté. Cette dernière constitue un incident de paiement. Il s'agit de tout rejet d'un ordre de paiement reçu par la banque du client tiré, en raison de la constatation d'un défaut ou d'une insuffisance de provision, quel que soit le moyen de paiement utilisé à cet effet.

A ce titre, le nombre de rejets de chèques s'est élevé à 641 907, correspondant à un taux de rejet de 2,36% contre 2,41 %, en 2010.

Les rejets pour motifs de « défaut ou d'insuffisance de provision » occupent une part prépondérante de 55,2 % du total des rejets opérés en 2011, suivis par les rejets pour motif d'« endos irrégulier », qui représentent, quant à eux, 12,5% du volume global de rejets.

Néanmoins, la proportion des LCN rejetées qui s'est établie à 17,5% en nombre en 2011, demeure alarmante. Il est à signaler, à cet égard, que près de 90 % des rejets correspondent au motif d'« absence ou insuffisance de provision », ce qui rend nécessaire la mise en place, à l'instar du chèque, de mesures dissuasives et répressives à même de prévenir contre les incidents de non paiement des lettres de change, à l'échéance.

Proportion des rejets en nombre pour défaut ou insuffisance de provision (IP) sur chèques et sur LCN Année 2011

	CHÈQUES			LCN		
	Total rejet	Rejet pour absence ou insuffisance de provision (IP)	Part IP dans total rejet	Total rejet	Rejet pour absence ou insuffisance de provision (IP)	part IP dans total rejet
janvier	49 956	27 912	55,87%	46 566	41 049	88,15%
février	46 888	26 501	56,52%	46 083	41 573	90,21%
mars	59 594	33 373	56,00%	55 715	50 308	90,30%
avril	51 927	27 899	53,73%	42 107	37 956	90,14%
mai	59 823	33 216	55,52%	63 312	57 750	91,21%
juin	56 296	30 187	53,62%	51 303	46 191	90,04%
juillet	57 164	31 368	54,87%	46 144	41 454	89,84%
août	59 920	34 355	57,33%	60 556	54 439	89,90%
septembre	54 586	29 249	53,58%	51 200	45 800	89,45%
octobre	56 181	30 906	55,01%	50 898	45 667	89,72%
novembre	51 031	28 663	56,17%	50 325	45 608	90,63%
décembre	57 173	31 072	54,35%	51 492	46 447	90,20%

Par ailleurs, la forte hausse des avis de prélèvement échangés en 2011 s'est accompagnée par une augmentation préoccupante des rejets en nombre qui se sont établis à 3 millions d'opérations contre 1,2 million une année auparavant, soit un taux de rejet de plus de 62% en 2011 contre 47,6% en 2010. Cette situation rend urgent la nécessité de mettre en œuvre des mesures préventives à même de faire diminuer la proportion d'avis de prélèvement rejetés pour défaut ou d'insuffisance de provision lors de leur présentation au paiement.

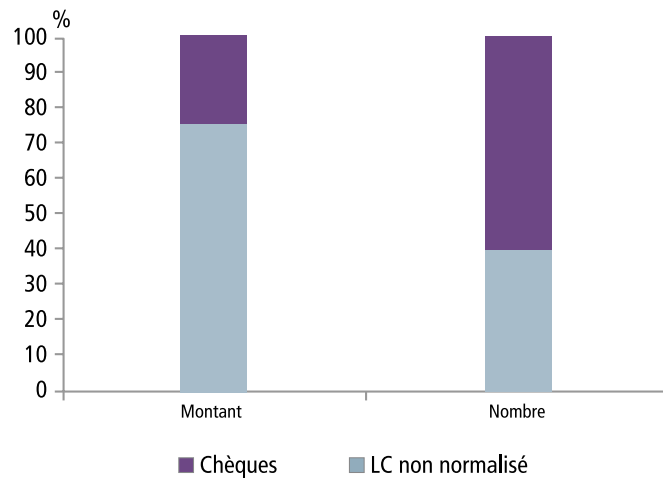
2 - Echanges en bilatéral

Depuis la fermeture définitive de la chambre de compensation manuelle de Casablanca en décembre 2009, l'ensemble des valeurs non éligibles au traitement via le SIMT, à savoir les chèques et les lettres de change (LC) non normalisés, font l'objet d'échanges en bilatéral entre les banques, résultant d'un accord aux termes duquel deux parties conviennent d'échanger directement leurs obligations mutuelles, sans passer par une chambre de compensation automatique.

Le volume traité pour ces valeurs demeure marginal puisqu'il correspond à 2081 opérations représentant un montant de 1,1 milliard de dirhams en 2011, soit seulement 0,07 % des échanges interbancaires en 2011. Toutefois, la forte hausse enregistrée du montant des chèques échangés qui sont passés de 58,5 millions de dirhams à 755,5 millions de dirhams, s'explique essentiellement par la présentation au paiement via le circuit des échanges en bilatéral de lettres chèques non conformes aux dispositions de la circulaire n° 12/G/06 du 7 juillet 2006 relative à la normalisation de la formule du chèque.

Les lettres de Change non normalisées continuent de représenter l'essentiel des échanges en bilatéral, avec une part en nombre de 66,4% du total des transactions.

Répartition par type des valeurs échangées en bilatéral



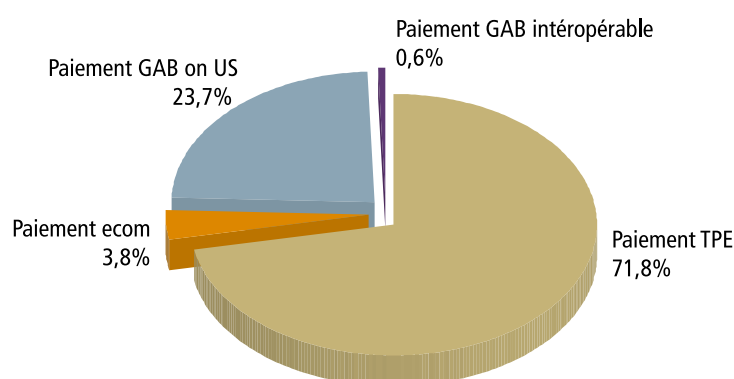
II. ACTIVITÉ MONÉTIQUE

Le nombre de paiements par cartes, y compris les paiements sur GAB et ceux en ligne, s'est établi globalement à 17,2 millions d'opérations, soit une augmentation de 21,8% en nombre et 22,7% en valeur.

Cette progression s'explique essentiellement par l'accroissement des paiements à travers les Terminaux de Paiement Electroniques (TPE), avec 12,4 millions d'opérations pour une valeur de 7,6 milliards de dirhams, en hausse de 22,9% et 21% respectivement, par rapport à l'année précédente.

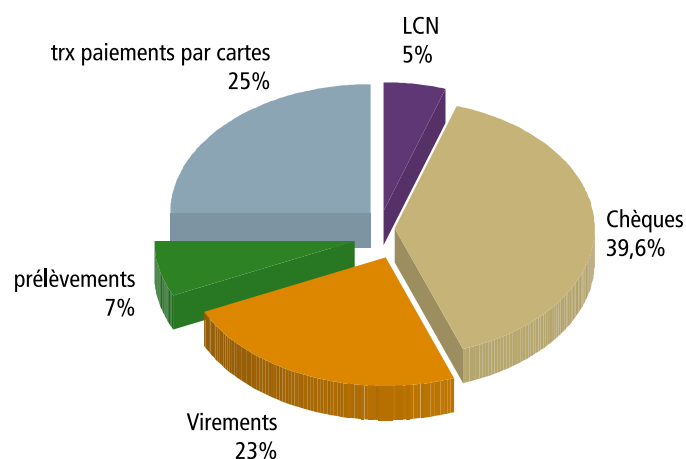
Avec une part de 72 % des transactions effectuées en 2011, les opérations sur TPE représentent l'essentiel des paiements réalisés par cartes bancaires, suivies par les paiements sur GAB, avec une part de 23,8%.

Structure des paiements par cartes en 2011



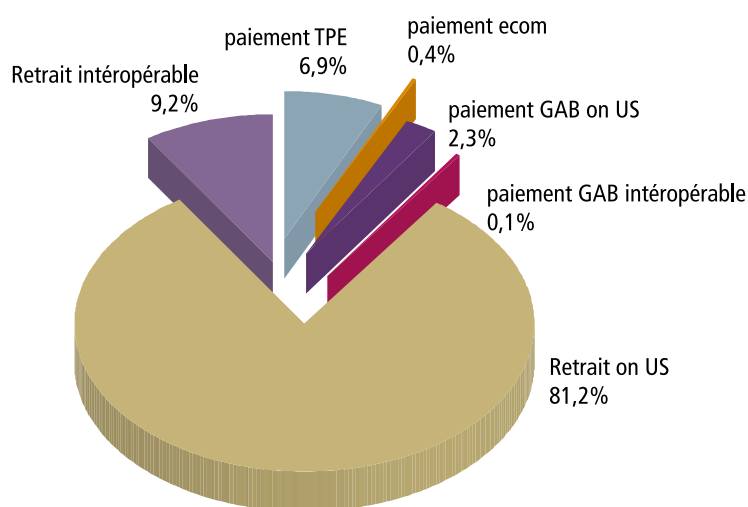
Rapporté aux paiements effectués par les autres moyens de paiements traditionnels, le nombre de paiement par cartes s'est établi ainsi à 25% en 2011 contre près de 23 % en 2010.

Part des paiements par cartes dans l'ensemble des paiements scripturaux



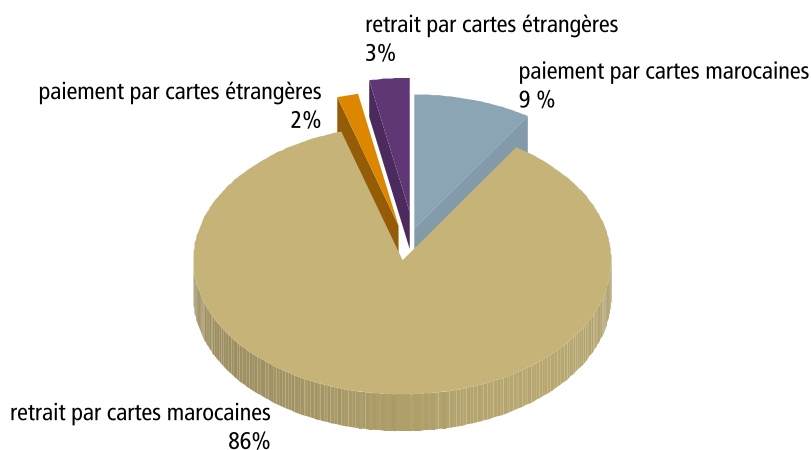
Par ailleurs, les retraits d'espèces continuent de représenter l'essentiel des opérations effectuées par le biais des cartes bancaires. En effet, le nombre de retraits effectués au Maroc par des cartes émises ou gérées par les établissements de crédit marocains a atteint, en 2011 près de 162 millions d'opérations, correspondant à une valeur cumulée de 138 milliards de dirhams, contre 139 millions d'opérations pour une valeur de 117,7 milliards de dirhams en 2010.

Répartition en nombre et par nature d'opération en 2011



Concernant les transactions réalisées par des cartes internationales au Maroc, elles ont totalisé 9,1 millions d'opérations correspondant à une valeur de 14,4 milliards de dirhams, soit un léger repli par rapport à leur niveau de 2010 qui s'était établi à 9,3 millions d'opérations pour une valeur de 14,5 milliards de dirhams.

Structure globale en nombre des transactions par cartes en 2011



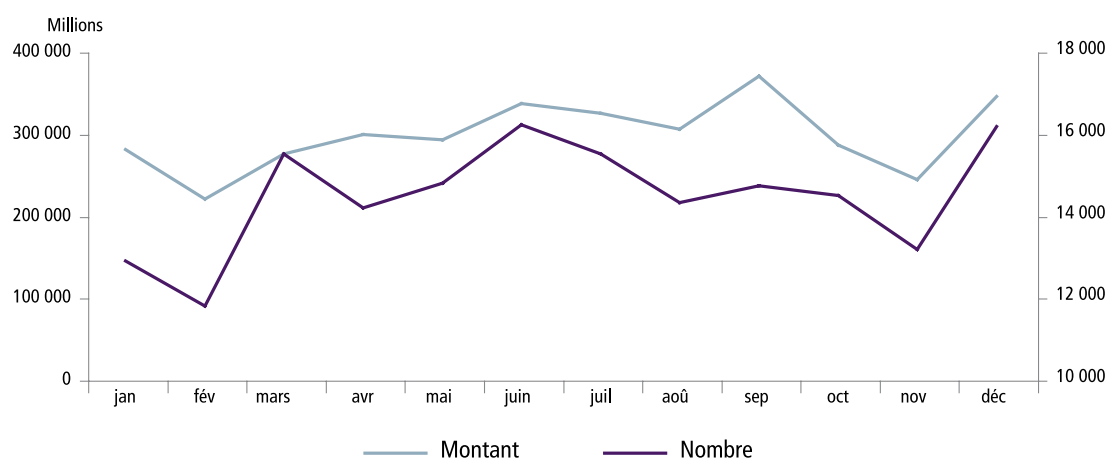
PARTIE II : EVOLUTION DES PAIEMENTS DE GROS MONTANT VIA LE SYSTEME DES REGLEMENTS BRUTS DU MAROC

Le Système de Règlement Brut du Maroc (SRBM), permet l'exécution rapide et sûre des ordres de paiement interbancaires et de la clientèle ainsi que le règlement des soldes des systèmes exogènes.

I. RÈGLEMENT DES ORDRES DE PAIEMENT

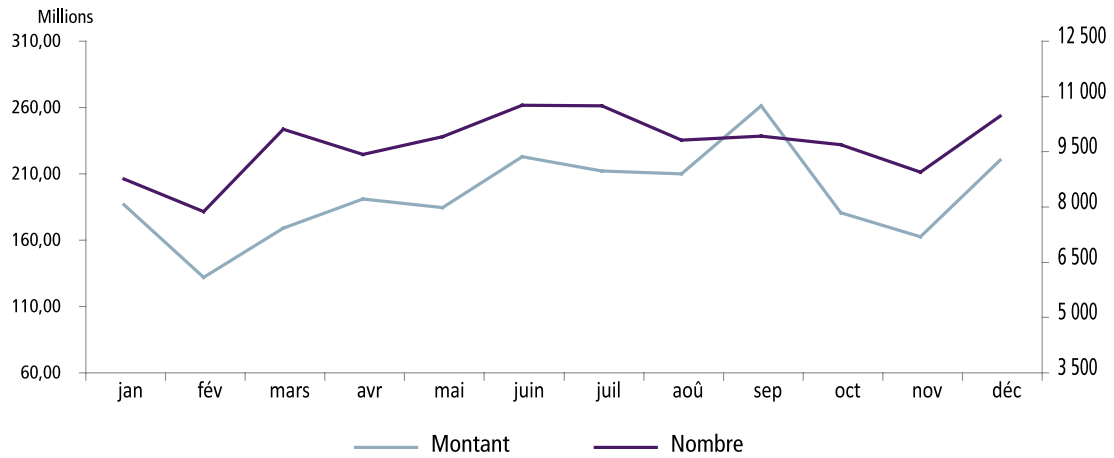
Au terme de l'année 2011, le SRBM aura permis le traitement agrégé de 173 163 ordres de virement, en hausse de 16,02% par rapport à l'exercice précédent. La valeur globale de ces ordres a augmenté de 28,74%, passant de 2 757 milliards de dirhams en 2010 à 3 550 milliards de dirhams en 2011. Cette évolution résulte essentiellement de la hausse des virements interbancaires et de l'adhésion au SRBM de 'AL BARID BANK' en qualité de participant direct.

Ordres de virements réglés dans le SRBM en 2011



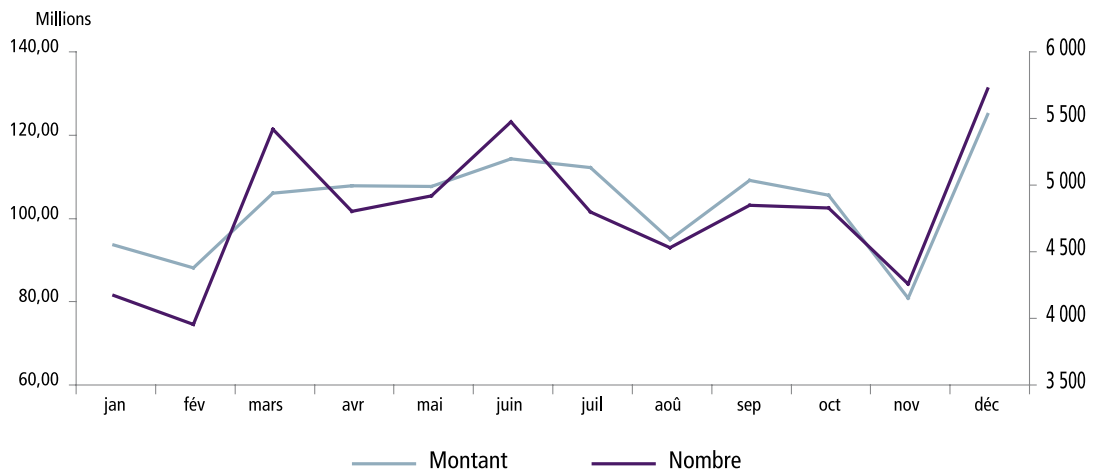
En effet, les virements interbancaires restent prépondérants avec plus de 66% du volume global des ordres de paiement réglés par le système, leur volume a augmenté de 12,77% et leur valeur a enregistré une hausse importante de plus de 42%, s'établissant à 2 312 milliards de dirhams en 2011, au lieu de 1 621 milliards de dirhams en 2010.

Ordres de virements clientèle réglés dans le SRBM en 2011



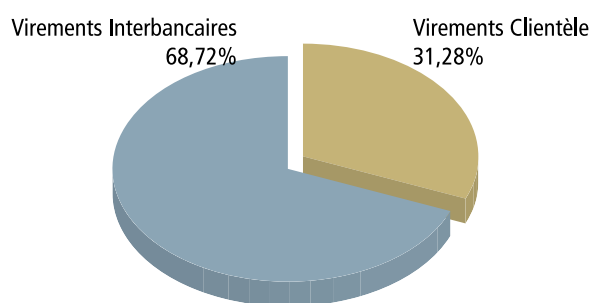
De même, les virements pour compte de la clientèle ont enregistré une hausse de plus de 23%, passant de 46 681 ordres en 2010 à 57 492 en 2011. La valeur globale de ces ordres a enregistré une hausse de près de 9%, passant de 1 135 milliards de dirhams en 2010 à 1 237 milliards de dirhams en 2011. Cette augmentation résulte en grande partie d'une utilisation accrue du SRBM pour le traitement de ces ordres, particulièrement avec le plafonnement des virements clientèles transitant via le SIMT à 10 millions de dirhams.

Ordres de virements clientèle réglés dans le SRBM en 2011

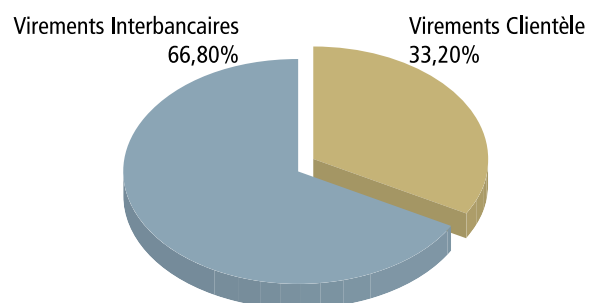


	Virements Clientèle	Virements Interbancaires
Année 2007	10,49%	89,51%
Année 2008	16,76%	83,24%
Année 2009	25,02%	74,98%
Année 2010	31,28%	68,72%
Année 2011	33,20%	66,80%

**Part des ordres de virements clientèle et interbancaires
en terme de nombre**



ANNÉE 2010



ANNÉE 2011

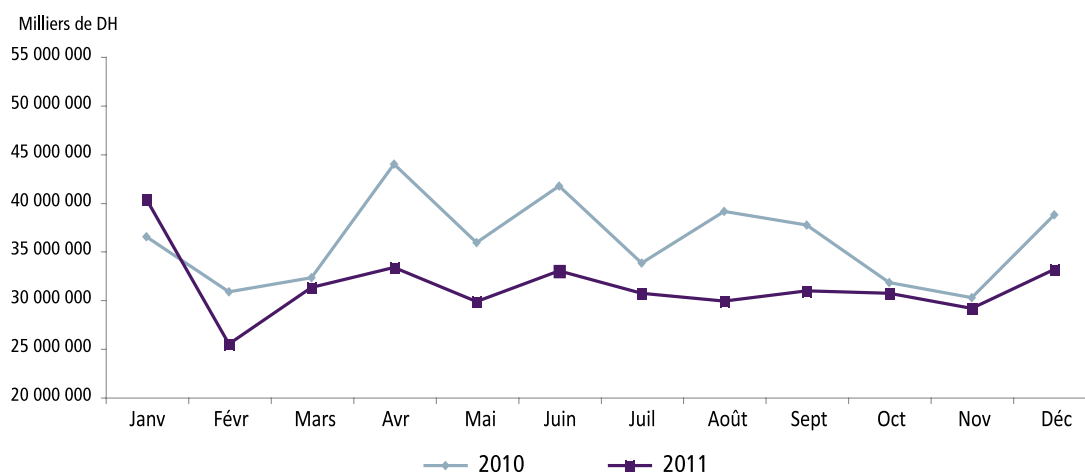
II. RÈGLEMENT DES SOLDES DES SYSTÈMES EXOGÈNES

Sont qualifiés d' « exogènes » les systèmes de paiement autonomes qui fonctionnent en dehors du SRBM, tant au niveau des échanges que de la compensation des flux, mais dont les règlements en espèce s'effectuent, in fine, dans ce dernier.

1. Règlement des soldes du SIMT

Le total des soldes déversés par le SIMT dans le SRBM s'est élevé à 377 milliards de dirhams, en baisse de 12,67% par rapport à son niveau de 2010.

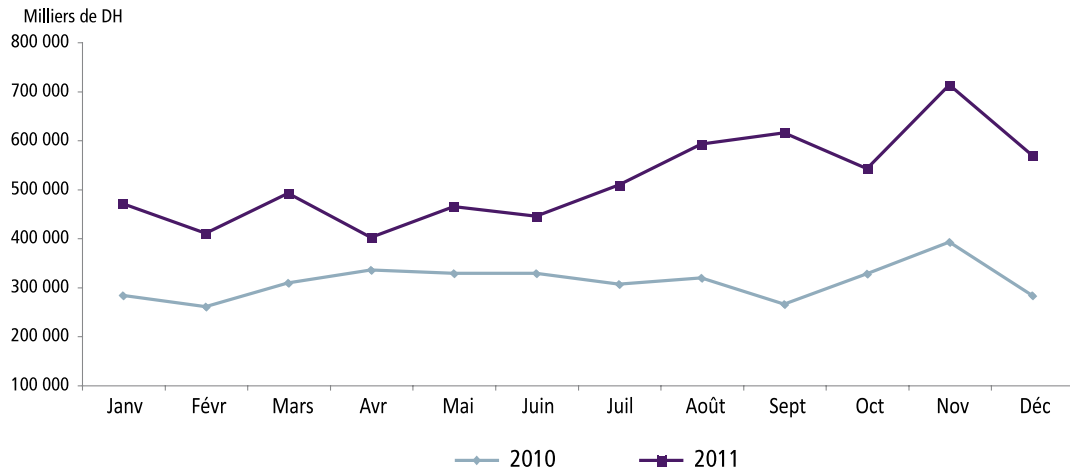
**Soldes issus du SIMT et réglés dans le SRBM 2010/2011
exprimés en montant**



2. Règlement des soldes du CMI

Le montant global des soldes déversés par le CMI dans le SRBM a atteint 6,2 milliards de dirhams en 2011, en hausse de plus de 66% par rapport à l'exercice précédent.

Soldes issus du CMI et réglés dans le SRBM 2010/2011 exprimés en montant

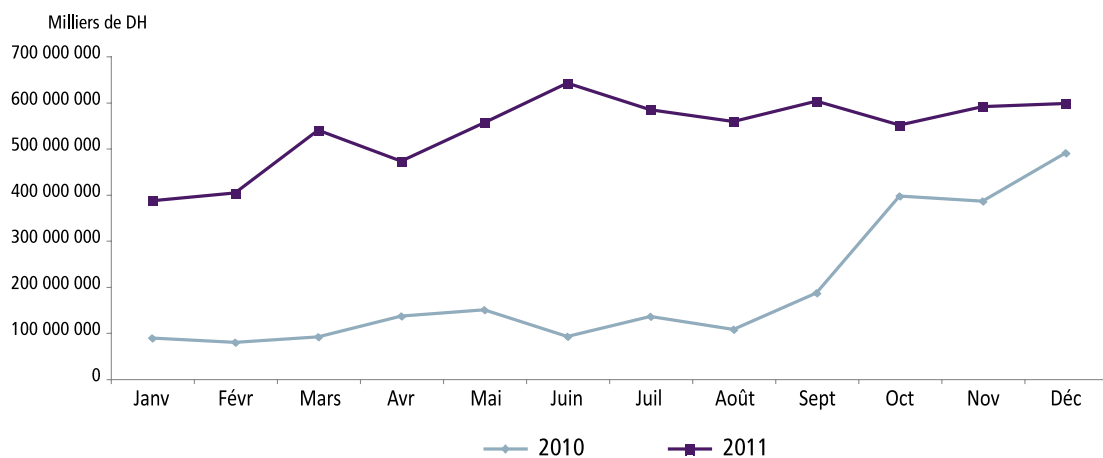


3. Règlement des soldes de Maroclear

La valeur consolidée des ordres issus des filières de Maroclear et réglés dans le SRBM s'est établie à 6 478 milliards de dirhams, en hausse de plus de 177% par rapport à 2010. Cette augmentation sensible est due notamment à la mise en production, à compter du mois de septembre 2010, de la nouvelle plateforme de règlement/livraison en temps réel.

En effet, le SRBM a réglé 60 297 opérations issues des filières Brut/Brut de Maroclear, à savoir la filière Gré à Gré et la filière Repo, d'une valeur globale de 6 440 milliard de dirhams.

Soldes issus de MAROCLEAR et réglés dans le SRBM 2010/2011 exprimés en montant



بنك المغرب

ANNEXES

- Evolution des échanges compensés (montants bruts et rejets)
- Tableau récapitulatif des mouvements des valeurs compensées en 2011,
- Tableau récapitulatif des mouvements des valeurs compensées par place en 2011.

بنك المغرب

1. Évolution des échanges (montants bruts)

(en milliers de dirhams)

	2009	2010	2011	Var 11/ 10
LC non normalisés	4 558 568	20 177	0	-
LCN	141 889 203	161 513 343	179 625 158	11,21%
prélèvements	8 037 439	13 102 711	21 942 383	67,46%
chèques	846 707 793	849 473 880	930 172 864	9,50%
virements	556 539 439	543 566 726	312 619 812	-42,49%
total	1 557 732 442	1 567 676 837	1 444 360 216	-7,87%

Ce tableau reprend les montants nets compensés des valeurs échangées sur l'ensemble des places de compensation du royaume (y compris le SIMT).

2. Evolution des rejets (en nombre)

	2009	2010	2011	Var 11/10
effets non normalisés	54 868	197	-	-100,00%
LCN	450 754	551 209	594 961	7,94%
prélèvements	453 448	1 221 024	2 978 381	143,92%
chèques	676 375	639 027	641 907	0,45%

3. Evolution des rejets (en valeur)

(en milliers de dirhams)

	2009	2010	2011	Var 11/10
effets non normalisées	1 245 430	13 693	-	-
LCN	17 537 241	19 526 196	21 352 192	9,35%
prélèvements	1 892 865	4 705 428	9 953 851	111,54%
chèques	18 746 945	18 068 000	19 821 279	9,70%

4. Taux de rejet (en pourcentage du nombre des opérations échangées)

	2009	2010	2011
effets non normalisés	14,95%	35,69%	-
LCN	16,53%	17,38%	17,45%
chèques	2,52%	2,41%	2,36%
prélèvements	32,35%	47,62%	61,60%

5. Taux de rejet (en pourcentage de la valeur des opérations échangées)

	2009	2010	2011
effets non normalisés	27,32%	67,86%	-
LCN	12,36%	12,09%	11,89%
chèques	2,21%	2,13%	2,13%
prélèvements	23,55%	35,91%	45,36%

6. Récapitulatif de l'ensemble des échanges par place de compensation**(Cf. tableaux)**

Mouvements des chambres de compensation

Période du 03/01/2011 au 30/12/2011

Montants en milliers de dirhams

Place	Effets						Chèques						Virements	%	Totaux nets compensés (en valeur)	%								
	Bruts		Rejetés		Montants nets compensés		Bruts		Rejetés		Montants nets compensés													
	Valeur	%	Nombre	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Nombre	%					Valeur	%						
Automatique																								
ASIMT	179,625,158.00	100.0	3,410,341	100.0	21,352,191.72	11.89	594,961	17.45	156,272,966.28	100.0	930,172,863.61	100.0	27,245,249	2.36	19,821,279.00	2.13	641,907	2.36	910,351,584.61	100.0	312,619,811.68	100.0	1,381,244,362.57	100.0
Total	179,625,158.00		3,410,341		21,352,191.72		594,961		156,272,966.28		930,172,863.61		27,245,249		19,821,279.00		641,907		910,351,584.61		312,619,811.68		1,381,244,362.57	
Total général	179,625,158.00		3,410,341		21,352,191.72		594,961		156,272,966.28		930,172,863.61		27,245,249		19,821,279.00		641,907		910,351,584.61		312,619,811.68		1,381,244,362.57	

بنك المغرب

بنك المغرب

بنك المغرب